

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h50'.

43 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Claude EMONTS, Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mme Fatima SHABAN, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, M. Mohammed BOUGNOUCH, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mme Véronique DE KEYSER, M. Michel PETERS, Mme Nathalie FRISEE, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guisepe MANIGLIA, Mme Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Mme Caroline SAAL, M. Serge CARABIN, M. Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

6 membres sont absents : MM. Jean-Géry GODEAUX, Hassan BOUSETTA, Fabrice DREZE, Mme Géraldine BLAVIER, M. Raoul HEDEBOUW, Mme Audrey NEUPREZ,

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

4.

Décide de confier la maintenance des 2 Dispatch/S et du DWSx détenus par la Zone de police à la S.A. de droit public « ASTRID », Bd du Régent, 54 à 1000 BRUXELLES du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2017.

5.

Passé un marché par procédure négociée relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services en vue de conclure un contrat d'entretien et de dépannage en garantie totale des installations de détection intrusion pour 3 bâtiments de la Zone de police, à savoir la Brigade motocycliste, le Commissariat de Droixhe et le Peloton antibanditisme ainsi que le remplacement des pièces – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché d'une durée déterminée de 4 ans sans tacite reconduction prenant cours le 15 juin 2015 pour se terminer le 14 juin 2019.

6.

Décide de s'octroyer des services du Coordinateur de sécurité et de santé désigné dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du service des Bâtiments communaux (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation) pour la surveillance des travaux de mise en état du système de ventilation du 4^{ème} étage du Commissariat « WALLONIE LIEGE-CENTRE ».

7.

Approuve le texte de l'avenant 2 à la convention entre la Ville de Liège et la Fondation privée « FONDATION TADAM POUR LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE DES TROUBLES LIÉS AUX SUBSTANCES PSYCHO-ACTIVES ET POUR LE SOUTIEN DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE TRAITEMENT ASSISTÉ PAR DIACÉTYLMORPHINE » – sise place du Marché, 2 à 4000 LIEGE - relative à la mise à disposition gratuite de locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment dit « de la Wallonie », sis rue de la Régence, 55 à 4000 Liège, en vue de prolonger cette mise à disposition pour une durée de 48 mois à dater du 28 mars 2013 – octroie une subvention indirecte classique à ladite Fondation privée pour l'année 2014, relative à la mise à disposition gratuite de locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment dit « de la Wallonie », sis rue de la Régence, 55 à 4000 LIEGE.

8.

Prolonge l'actuel contrat d'entretien global des locaux de la Zone de police pour une durée de 5 mois, à savoir du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015.

9.

Adopte l'évaluation des actions prioritaires et des projets métropolitains

10.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

rue du Commandant Marchand :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°11, sur une distance de 6 mètres.

boulevard d'Avroy :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble cadastré rue des Augustins n°1, sur une distance de 6 mètres.

rue Alex Bouvy :

- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains :
 - entre les immeubles n°1 et 3, sur une distance de 20 mètres ;
 - entre les immeubles n°20 et 14, sur une distance de 35 mètres.

rue de Tilleur :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°75, sur une distance de 6 mètres.
- modifications des règles de stationnement alternatif afin que celui-ci s'arrête juste avant le domicile du demandeur (dernier immeuble de la rue de Tilleur).

rue du Pont de Wandre :

- création d'une zone de stationnement interdit, à hauteur de l'immeuble n°210, sur une distance de 5 mètres, du lundi au samedi de 07 heures à 19 heures.

rue des Glacis :

- création d'une interdiction de stationnement à tout véhicule, sur une distance de 2 mètres le long de la ligne discontinue de couleur jaune peinte sur la bordure du trottoir, à hauteur de l'entrée carrossable du n°79.

rue du Poncay :

- création d'une interdiction de stationnement à tout véhicule, sur une distance de 5 mètres, le long de la ligne discontinue de couleur jaune peinte sur la bordure du trottoir à hauteur de l'immeuble n°79.

quai Sainte-Barbe :

- création de 5 emplacements de stationnement réservés aux riverains, perpendiculairement à l'axe de la chaussée, à l'opposé de l'immeuble n°1.

boulevard Raymond Poincaré :

- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains, entre les immeubles n°77 et 69, sur une distance de 25 mètres.

rue Derrière le Château :

- création d'un passage pour piétons délimité par des bandes de couleur blanche parallèles à l'axe de la chaussée, à la jonction avec la rue des Argilières.

rue de Bois-de-Breux :

- création d'une interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, dans le tronçon compris entre les rues Auguste Ponson et Charlemagne.

rue de Fléron :

- création d'un arrêt de bus à hauteur de l'intersection des immeubles n°s 43 et 45.

rue Burton :

- création d'une zone de stationnement interdit, de l'intersection des immeubles numérotés 27/29 à l'intersection des immeubles numérotés 35/37, sur une distance de 15 mètres.

rue Saint-Maur :

- création d'un passage pour piétons délimité par des bandes de couleur blanche parallèles au carrefour avec la rue des Moineaux, à hauteur de l'immeuble n°93.

avenue Joseph Merlot :

- création d'une limitation de la vitesse des véhicules à 30km/h, sur l'ensemble de l'avenue ;

- création d'une limitation d'accès à la circulation locale, par signal routier C3 et panneau additionnel ;

- création d'une interdiction de stationnement des véhicules le long des immeubles impairs, dans le tronçon compris entre les rues de Herve et des Chrysanthèmes ;

- création d'une autorisation de stationnement au-delà du bord fictif de la chaussée, dans le tronçon compris entre les rues des Chrysanthèmes et la place Cardinal Mercier.

rue Montgomery :

- création d'une interdiction de stationnement à tout véhicule, sur une distance de 5 mètres, le long de la ligne discontinue de couleur jaune peinte sur la bordure du trottoir entre les immeubles numérotés 25 et 41.

rue Mandeville :

- création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains :

de l'immeuble n° 19 à l'immeuble n° 15, sur une distance de 25 mètres ;

de l'immeuble n° 10 à l'immeuble n° 8, sur une distance de 15 mètres.

rue des Aguesses :

- création d'une interdiction de stationnement aux caravanes et motorhomes, par signal routier et panneaux additionnels représentant ce type de véhicules, sur l'ensemble de la rue.

rue des Chrysanthèmes :

- suppression du stationnement alternatif par quinzaine ;

création d'une interdiction de stationnement du côté des immeubles à numérotation impaire ;

- création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées à hauteur des immeubles n°6 et 12, sur une distance de 6 mètres.

rue Hemricourt :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°19, sur une distance de 6 mètres.

rue Daussoigne Méhul :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°28, sur une distance de 6 mètres.

boulevard Emile de Laveleye :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°88, sur une distance de 6 mètres.

rue de l'Ermitage :

- adaptation et mise en conformité de l'ensemble du règlement de police complémentaire.

rue de la Forge :

- suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°45, sur une distance de 6 mètres.

rue Gilles Galler :

- suppression de l'interdiction de stationner le long de la ligne discontinue de couleur jaune, à hauteur des immeubles n°66 à 76.

rue Hazinelle :

- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n°10, sur une distance de 6 mètres.

rue du Moulin :

- création d'une interdiction de stationnement à tout véhicule, sur une distance de 6 mètres, le long de la ligne discontinue de couleur jaune peinte sur la bordure du trottoir à hauteur du n°253.

rue de Rocourt :

- suppression de deux emplacements réservés aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°7 et à hauteur de l'immeuble n°16.

rue Walthère Dewé :

- adaptation et mise en conformité de l'ensemble du règlement de police complémentaire.

11.

Adopte la convention de partenariat dans le cadre de l'aide provinciale aux communes Service d'incendie
La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

12.

Prend connaissance de l'arrêté de fermeture de l'établissement « LE VOODOO » sis rue d'Amay n°5 à 4000 LIEGE, tous les jours, pour une période ininterrompue de 45 jours, adopté par M. le Bourgmestre en date du 24 novembre 2014, en exécution de l'article 9 bis de la Loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

13.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture due à une Attachée spécifique – Archiviste.

14.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture due à l'INTERCOMMUNALE DE GESTION IMMOBILIERE LIEGEOISE (« IGIL »).

15.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture due à l'Auberge de Jeunesse de Liège.

16.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture due à l'A.S.B.L. « Pouêt en Stock ».

17.

Passe un marché de services par procédure négociée sans publicité relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, pour le service traiteur de la fête du personnel prévue le 21 janvier 2015 à la Foire internationale de Liège à Coronmeuse – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché précité.

18.

Passe un marché public par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne en quatre lots pour la fourniture de cahiers scolaires, d'articles de bureau, d'articles de droguerie et de produits de droguerie – fixe les critères de sélection qualitative - adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

Addendum 18bis

Motion de la Ville de Liège à l'adresse des autorités fédérales, régionales et communautaires : nous ne paierons pas l'austérité.

Point déposé par M. Raoul HEDEBOUW, Conseiller communal.

Ce point est renvoyé en Commission.

23.

Sollicite pour l'année 2014, de l'aide exceptionnelle complémentaire afin d'améliorer les installations de la Piscine de la Sauvenière – Jonfosse sous la forme d'un prêt d'aide extraordinaire à long terme – adoption de la convention inhérente.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions.

24.

Décide de procéder à une réorganisation des emprunts Belfius d'une durée de 10, 15 et 20 ans à charge de la Ville.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.

25.

Décide de procéder à une réorganisation des emprunts Belfius d'une durée de 10, 15 et 20 ans à charge de la Zone de Police.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.

26.

Approuve la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2014 du C.P.A.S. de Liège.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 14 voix contre et 2 abstentions.

27.

Passé un marché de services par appel d'offres ouvert avec publicité européenne relatif à la fourniture de services de télécommunication (fixe et mobile) et d'infrastructure de téléphonie fixe - Marché conjoint Ville de Liège (y compris la Régie foncière), CPAS de Liège, Relais social du Pays de Liège et Zone de Police de Liège (uniquement pour les lots 2 et 3), pour la période allant du 1^{er} mars 2015 au 31 décembre 2016,

Le marché est divisé en lots comme suit :

- Lot 1 : téléphonie mobile
- Lot 2 : téléphonie fixe
- Lot 3 : Infrastructure téléphonie fixe

- approuve le projet définitif du cahier spécial des charges Téléphonie AO/03/2015 et les conventions annexes liant la Ville de Liège au CPAS de Liège d'une part et au Relais social du pays de Liège d'autre part.

28.

Emet un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Croix
 2. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
 3. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 5. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (St-Nicolas)

2. La 1ère modification budgétaire 2014
 1. du Conseil d'administration protestant de Liège-Académie
 2. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 3. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
 4. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
 5. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 6. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
 7. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 8. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)

3. Le budget afférent à l'exercice 2015
 1. du Conseil d'administration protestant de Liège-Académie
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Mont Carmel
 3. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 4. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 6. de la Fabrique d'église Saint Louis

29.

Décide de renouveler le bail commercial entre la Ville et la SPRL PICHI - adopte l'avenant modifiant certaines conditions du bail commercial relatif à un immeuble sis rue des Bégards, 2 à 4000 LIEGE, cadastré 13ème division, section F, numéro 16V et 19M.

30.

Décide d'échanger sans soulte entre la Ville et la SNCB Holding de deux parcelles de terrain effectué pour cause d'utilité publique en vue de permettre la réalisation du prolongement de la rue Bovy.

31.

Constitue des servitudes perpétuelles de vues et de placement d'un drain coffrant en faveur d'une propriété vers le parc communal sis rue Fond des Tawes - accord sur le projet d'acte – fixe le montant de ces servitudes.

32.

Adopte une convention d'abonnement pour 4 emplacements de parking P.M.R. aux parkings « St. Georges » et « Cité » gérés par la société INTERPARKING S.A.»

33.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de modification de permis d'urbanisation relative à des terrains situés clos des Porions à Liège et de la demande de suppression de voirie - accord sur la suppression de la création de la voirie entre la rue de l'Arbre-Courte-Joie et la chaussée de Tongres.

AJOURNE

38.

Approuve le rapport intermédiaire 2013 relatif au programme « Commune Energ-étique » en vue de son envoi à la Région wallonne et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL.

39.

Décide d'abroger le règlement du 24 juin 2013 tel que modifié le 31 mars 2014 concernant l'octroi d'une prime communale en cas de rénovation d'un logement pour le remplacement de vitrage peu performant par du vitrage à haut rendement et/ou l'isolation thermique du toit et des combles

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 16 voix contre et 0 abstention.

40.

Adopte la convention à conclure avec l'association « LIEGE-ENERGIE », dans le cadre de la Convention « Ville durable 2014 - Projet « Activation du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie », du 01/01 au 31/12/14 – octroie une subvention directe opérateur à ladite association.

41.

Approuve les statuts de l'association. « Centre International d'Art et de Culture »
La délibération est adoptée par 42 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

42.

Accepte le don de M. Michel ANDRÉ à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius (Département des Armes).

43.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la réalisation de 35 affiches pour abribus Decaux pour l'exposition "Impressions et Parallèles" .

44.

Accepte le don de M. Maurice DUMONT d'un ensemble de 9 eaux-fortes et d'une plaque de cuivre à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

45.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la facture portant sur la fourniture de 29 CD-ROM "Feu vert pour le permis D" par la Librairie PAX au bénéfice des bibliothèques communales

46.

Prend acte de l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant au paiement d'une facture pour la fourniture de boîtes d'étiquettes destinées au Grand Curtius - autorise M. le Directeur financier, en application de l'article 60 du règlement de comptabilité communale, à procéder à l'exécution et à l'imputation de la dépense précitée.

47.

Décide d'acquérir un traceur destiné à la réalisation et l'impression de divers travaux graphiques pour le BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège, dans le cadre de la convention passée avec la centrale d'achats constituée par l'A.S.B.L. «GIAL».

48.

Abroge le règlement relatif à l'octroi de subsides pour le ravalement et l'embellissement des façades à rue d'immeubles privés non classés
La délibération est adoptée par 27 voix pour, 15 voix contre et 1 abstention.

49.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur une mission de coordination-projet pour le circuit de la Cuvette et une mission de coordination - réalisation pour le circuit de la Cuvette (2 phases) et pour le circuit de la Lande aux Aubépines.

50.

Approuve le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du compte 2013

51.

Adopte les pré-requis nécessaires à la poursuite des études à la Haute Ecole de Liège pour la réussite à au moins 48 crédits.

52.

Prend acte du procès-verbal de la réunion du 02 octobre 2014 de l'Organe de gestion.

53.

Adopte pour l'année académique 2014-2015 le Règlement Général des Etudes et des Examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège de bachelier en traduction-interprétation organisé conjointement par l'Université de Liège et la Haute Ecole de la Ville de Liège applicable aux étudiants de 2e et 3e années

54.

Adopte le Règlement Général des études et des examens de bachelier en traduction-interprétation organisé conjointement par l'Université de Liège et la Haute Ecole de la Ville de Liège pour l'année scolaire 2014-2015 applicable aux étudiants inscrits en 1ère année (Décret du 7/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études)

55.

Adopte le texte de la « Convention particulière formations employés » entre la Ville de Liège et l'association « CENTRE DE FORMATION C.P.N.A.E » (en abrégé : « CEFORA »)

56.

Marché de prestations de services ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires dans les magazines « Le Vif L'Express » et « Tendances », pour le compte du Département de l'Instruction publique, par procédure négociée sans publicité, prenant cours le lendemain de la notification de l'approbation de son offre à l'adjudicataire, et au plus tôt en 2015, et venant à échéance le 31 août 2018 - adoption du cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions.

57.

Prend acte du procès-verbal de la réunion du 11/09/2014 de l'Organe de gestion de la Haute Ecole de la Ville de Liège, tel qu'il a été approuvé à la réunion du 02/10/2014.

58.

Prend acte du procès-verbal de la réunion du 18/08/2014 de l'Organe de gestion de la Haute Ecole de la Ville de Liège, tel qu'il a été approuvé à la réunion du 11/09/2014.

59.

Prend acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation de la facture portant sur une commande réalisée pour la maintenance d'un logiciel pour une école de l'enseignement communal.

60.

Octroie une subvention directe opérateur à l'association « GARDERIE DES TOUT-PETITS » pour le 3^e trimestre 2014, en vue d'organiser l'accueil d'enfants par une accueillante du service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

61.

Octroie une subvention directe opérateur à l'association « GARDERIE DES TOUT-PETITS » pour le 4^e trimestre 2014, en vue d'organiser l'accueil d'enfants par une accueillante du service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du conseil pour deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

- de modifier des articles 9 et 34 du règlement relatif aux élections des membres du personnel directeur de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

- d'octroyer une subvention directe opérateur à l'association « GARDERIE DES TOUTS PETITS » pour le 2^{ème} trimestre

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

62.

Retire sa décision du 30 juin 2014 n°178 - adopte l'avenant modifiant le contrat issu du marché de service relatif à l'entretien et les interventions de dépannage pour le parc des ascenseurs, monte-charge, monte-linges et monte-plats de la Ville de Liège.

63.

Passé un accord-cadre conjoint de fournitures à conclure avec un seul adjudicataire où tous les termes de l'accord sont fixés dans le cahier spécial des charges, par adjudication ouverte, pour la fourniture de revêtements de sol nécessaires aux besoins de la Ville de LIEGE et du Centre Public d'Action Sociale de LIEGE – adopte le cahier spécial des charges, appelé à régir ledit accord-cadre – décide d'arrêter le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de LIEGE fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit accord-cadre.

64.

Passé un marché par voie d'adjudication ouverte relatif à l'entretien et le remplacement de pièces des détecteurs fixes de gaz naturel, CO, acétylène et oxygène – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

65.

Décide d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires, les travaux modificatifs générant un supplément de dépense, l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires générant un supplément de dépense, apportés au projet initial des travaux de rénovation du bâtiment à rue de l'ancien I.C.T.E.M., en Hors Château, 65-69 à 4000 LIEGE, en vue d'y installer l'I.C.A.D.I. (gros œuvre, compartimentage, menuiseries, sanitaires, parachèvements divers)

66.

Prend acte de l'avis défavorable de M. le Directeur financier – décide d'engager la dépense relative à la réparation d'un monte-escaliers à l'Hôtel de ville en date du 30 novembre 2006, de procéder à l'imputation et à l'exécution de la dépense en application de l'article 60 du RGCC.

67.

Adopte le texte de l'avenant 3 à la convention destinée à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de l'ASBL « Abri de jour de LIEGE », relative à l'occupation des bâtiments sis rue Lambert Le Bègue numéros 36 et 38 à 4000 LIEGE par l'ASBL « Abri de jour de LIEGE » - octroie une subvention indirecte classique à l'association « Abri de Jour de LIEGE » - , sise rue Lambert-le-Bègue, 36-38 à 4000 LIEGE, pour l'année 2014 pour la mise à disposition précaire des bâtiments sis rue Lambert-le-Bègue, 36 et 38 à 4000 LIEGE.

68.

Adopte la convention spécifiant la concession de services publics en vue de l'exploitation d'un espace de concert au sein de la Sauvenière entre la Ville et le concessionnaire.

AJOURNE

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'approuver des modifications apportées au projet initialement prévu par le cahier spécial des charges établi dans le cadre du marché de travaux portant sur l'aménagement du Skatepark situé au sein du boulevard Gustave Kleyer à 4000 Liège. **L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.**

69.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité relatif à l'enlèvement et la prise en charge de défunts sur tout le territoire de la Ville de Liège
- adopte le cahier spécial des charges.

70.

Centre de jeunes des Vennes - Reconnaissance comme Centre communal de jeunes.

AJOURNE

71.

Vote, en application des articles L1122-30 et L1523-12, §1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 23 décembre 2014;
2. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 décembre 2014;

La séance est levée à 1h45'.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI

Willy DEMEYER